

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

SECRETARIAT GENERAL



Vu
12/06
2026

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N°002/DM/C DIR /SG/ 2026 DU 21 MAI 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE MARCHÉ OBJET DE L'AVIS DE DOSSIER DE CONSULTATION AVIS DE CONSULTATION N°002 ET 003 DU 02 AVRIL 2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A KALALDI-QUARTIER FOULBE ET TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE EN MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A EP MBARTOUA PASSI ET DJAORO ABBOSUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°01671-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/ORH DU 06/03/2026, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA :

- DOSSIER DE CONSULTATION N°002 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A KALALDI-QUARTIER FOULBE
- DOSSIER DE CONSULTATION N°003 RELATIF AUX TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE EN MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A EP MBARTOUA PASSI

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2021/021 du 17 Décembre 2020 portant loi de règlement et Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.
- Vu le décret n° 93/322 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune Rurale de Dir ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives et Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;
- Vu l'arrêté n°000021/A/MINDDEVEL/DCTD du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire HOUSSEINI ISSA et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Dir ;
- Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n° 0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
- Vu la décision municipale N°005/DM/C DIR/SG/2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de DIR ;
- Vu la Note de Service N°001/NS/C DIR/SG/2026 portant désignation des membres du Comité Ad Hoc pour l'examen des offres relative aux avis de consultation N°002 ET N°003 du 13 Avril 2026 dans la Commune de Dir ;
- Vu l'autorisation de passer ce marché en procédure de gré à gré N°01671-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/ORH DU 06/03/2026

Considérant les Avis de Dossier de Consultation n°002 ET N°003 /DC/C DIR/SG/CIPM/2026 du 02/04/2026 Pour réalisation de projet ci-dessus dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.
 Considérant le procès-verbal d'ouverture des plis N°002/PV/C-DIR/CADHOC/2026 du Comité Ad Hoc.
 Considérant la proposition d'attribution de la Commission

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire ci-dessous retenu pour les réalisations de projets ci-dessus, dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua :

Maitre d'ouvrage	Objet et Lieu d'exécution	Entreprises	Montant TTC (FCFA) prévisionnel du projet	Montant TTC(FCFA) attribué	Montant HT (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE COMMUNE DE DIR	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A KALALDI-QUARTIER FOULBE	ETS FTC B.P. MEIGANGA TEL : 676251933	8.000.000 F CFA	8.000 000 F CFA	F CFA	Quatre (04) Mois	Attributaire
	TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE EN MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A EP MBARTOUA PASSI ET DJAORO ABBO,	ETS FTC B.P. MEIGANGA TEL : 676251933	20.000.000 F CFA	20.000 000 F CFA	16 771 488F CFA	Quatre (04) Mois	Attributaire

Un délai d'exécution est de (cent vingt) 120 jours, à compter de la date de signature des différentes Notifications des Ordres de Service de démarrage.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Dir, le

21 MAI 2026

AMPLIATIONS

- PREFET/MBERE(ATCR)
- DDMAP/MBERE
- ARMP/AD/NDERÉ (pour publication))
- CIPM/C-DIR
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS

LE MAIRE,

(AUTORITE CONTRACTANTE)



Housseini Issa



21 MAI 2026

COMMUNIQUE N°007/C/C DIR /SG/ 2026 DU

PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES OBJET LES SAVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS N°001 ET N°003 /AONO/C-DIR/SG/CIPM, DU 17 MARS 2026, POUR LES REALISATIONS DES PROJETS SUIVANTS, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA :

- DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA DEUXIEME (2EME) PHASE DE LA CLOTURE DU CSI DE KALALDI DANS LA COMMUNE DE DIR ;
- DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SECOND BOUCAROU A LA CASE DE PASSAGE N°1 DE DIR, DANS LA COMMUNE DE DIR

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR, porte à la connaissance du public que :
Par Décision N° 007/DM/C-DIR/SG/2026 DU

L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire des lettres-commandes relatives aux Avis d'Appels d'Offres Nationaux Ouverts N°001 ET N°003, DU 17 MARS 2026 susmentionnés pour les montants et les délais suivants :

Maitre d'ouvrage	Objet et Lieu d'exécution	Entreprises	Montant TTC (FCFA) prévisionnel du projet	Montant TTC(FCFA) attribué	Montant HT (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR	TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA DEUXIEME (2EME) PHASE DE LA CLOTURE DU CSI DE KALALDI	GROUPEMENT ETS TG-COM ET ETS MI YETTI ALLAH TEL 651 51 75 33/696 688 409	20 000 000 F CFA	19 990 000 F CFA	16 763 103 F CFA	Quatre (04) Mois	Attributaire
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SECOND BOUCAROU A LA CASE DE PASSAGE N°1 DE DIR	GROUPEMENT ETS TG-COM ET ETS MI YETTI ALLAH TEL 651 51 75 33/696 688 409	15 000 000 F CFA	14 990 000 F CFA	12 570 231 F CFA	Quatre (04) Mois	Attributaire

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Mairie de DIR, dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de ses projets des lettres-commandes. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

DIR, le 21 MAI 2026

LE MAIRE / THE MAYOR,
(AUTORITE COONTRACTANTE)

AMPLIATIONS :

- PREFET MB
- DDMAP/MBERE
- ARMP/AD/NDERE
- CIPM/DIR
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER



Housseimi Issa